RAPPORT ANNUEL 2021 DE L'ASBL MABRU

1. Relevé des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que frais de représentation :

Conformément à ce qui se pratique à la Ville de Bruxelles, les montants perçus par les membres des organes de gestion sont les suivants :

• Président et Vice-Président :

Emoluments mensuels bruts: 300 € par présence aux réunions du Bureau Permanent,

du Conseil d'Administration, et par réunion

préparatoire de ces séances

• Administrateur membre du Bureau Permanent et observateur :

Jeton de présence : 120 € par présence au Bureau Permanent

80,20 € par présence au Conseil d'Administration

 Autre administrateur (non-membre du Bureau Permanent) et commissaire de la Ville de Bruxelles :

Jeton de présence : 80,20 € pour les réunions auxquelles ils participent.

Les administrateurs ne perçoivent aucun jeton de présence ou autre rémunération pour leur présence aux Assemblées Générales.

La composition du Conseil d'administration en 2021 est la suivante :

• Président :

Nom	Montant brut perçu en 2021	Total présences réunions/réunions préparatoires en 2021
M. Sevket TEMIZ	10.800 €	36/36

• Administrateurs membres du Bureau Permanent :

Nom	Montant brut perçu en 2021	Total présences réunions en 2021
M. Bernard DHONDT	880,40 €	8/11
M. Michel LEFEVER	1200,60 €	11/11
M. Lionel RIGOLET	1080,60 €	10/11
Mme Laurence CLAERHOUT	1200,60 €	11/11
Mme Myrna NABHAN	1080,60 €	10/11
M. Mustapha AMRANI	560,20€	5/11
M. Stefan BOSMANS	960,60 €	9/11
M. Rudi WALDERS	760,40 €	7/11

• Autres administrateurs (non-membres du Bureau Permanent) :

Nom	Montant brut perçu en 2021	Total présences réunions en 2021
M. Mohammed MECHBAL ¹	0,00 €	0/2
M. Michel BARNSTIJN	240,60 €	3/3
Mme Stéphanie UNY	160,40 €	2/3
Mme Mie-Jeanne NYANGA-LUMBALA ²	80,20 €	1/3
Mme Dounia MOHAMMADI ³	80,20 €	1/3

En dehors de leurs émoluments ou jetons de présence, aucun administrateur, observateur ou commissaire de la Ville de Bruxelles ne reçoit un quelconque avantage en nature (ni téléphone, ni GSM, ni carte de carburant, ni véhicule, ni une quelconque indemnité forfaitaire) dans le cadre de sa mission.

Le président Sevket Temiz bénéficie d'un téléphone portable, d'un abonnement téléphonique et d'une tablette.

2. Liste des voyages auxquels des mandataires ont participé :

Voyages	Dates	Mandataire(s) concerné(s)
Participation à l'Assemblée Générale l'Union Mondiale des Marchés de Gros (World Union of	du 25 au 27 juin 2021	Sevket Temiz
Wholesale Markets - WUWM) à Florence		
Participation à l'Assemblée Générale de la	du 15 au 17 septembre	Sevket Temiz
Fédération des marchés de gros de France dont	2021	
fait partie l'asbl Mabru, à Paris		
Déplacement à Istanbul avec la mission	du 23 au 28 octobre 2021	Sevket Temiz
bruxelloise Hub.Brussels et une délégation du		
gouvernement bruxellois dont le ministre-		
président Rudi Vervoort.		

3. Inventaire des marchés publics conclus en 2021 :

Type de marché	Date	Bénéficiaires	Montants HTVA
Travaux de démolition, de rénovation et d'asphaltage d'une surface de parking et des contours d'un bâtiment	20 avril 2021	Dekempeneer	47.310 €
Placement d'une porte sectionnelle au magasin E115 en façade avant de la halle E	14 octobre 2021	Renova +	20.588 €
Contrat de leasing (4 ans) pour un véhicule de direction	25 novembre 2021	Lease Plan	47.566,56 €
Contrat de 2 ans pour services juridiques	20 décembre 2021	Arnaud Carlot (Cabinet L.in.K)	

¹ N'assiste qu'à l'Assemblée Générale.

² Jusqu'au 15 juin 2021.

³ Depuis le 15 juin 2021.

4. Liste des subsides octroyés à l'asbl Mabru par la Ville de Bruxelles :

- Subside de 10.000 euros pour l'organisation de la promotion des commerçants du Marché Matinal de Bruxelles et pour l'organisation d'animations et/ou d'illuminations

5. Liste des mandataires publics siégeant au sein de Mabru ASBL :

Sont mandataires politiques et membres des organes de gestion de Mabru ASBL :

- M. Michel BARNSTIJN, président, administrateur, Conseiller CPAS.
- M. Sevket TEMIZ, président, administrateur, Conseiller communal.
- M. Mustapha AMRANI, administrateur, Conseiller communal.
- Mme Mie-Jeanne NYANGA-LUMBALA, administratrice, Conseillère communale.